

## **Registre des arrêtés municipaux pris par le maire de la commune d'Excenevex au titre de l'année 2022**

***Les actes non présents sur le site internet sont consultables sur demande auprès des services de la mairie.***

- Arrêté municipal n°AR-2022-001 interdiction de circulation devant l'école Marcel Forax durant les périodes scolaires
- Arrêté municipal n°AR-2022-002 portant adoption des lignes de gestion 2021-2026
- Arrêté municipal n°AR-2022-003 portant délivrance d'un permis provisoire chien catégorie A
- Arrêté municipal n°AR-2022-004 travaux réseaux électrique Enedis – chemin des Affouages - SIPE
- Arrêté municipal n°AR-2022-005 fermeture rue des Ecoles – Week-end du rire – Excenevex en fête
- Arrêté municipal n°AR-2022-006 portant alignement « 86 chemin de la Mollot, La Bosta et chemin des Bassettes » sur les parcelles D274, 272 et 269
- Arrêté municipal n°AR-2022-007 de voirie portant alignement de voirie – Rue de l'Ancienne poste
- Arrêté municipal n°AR-2022-008 portant réglementation de la circulation sur le RD25, aux alentours du rond-point de la plage
- Arrêté municipal n°AR-2022-009 portant réglementation de la circulation sur le territoire de la commune d'Excenevex (fibre optique)
- Arrêté municipal n°AR-2022-010 portant réglementation du parking de l'épicerie et de ses accès
- Arrêté municipal n°AR-2022-011 portant alignement de voirie – Chemin de la Mollot
- Arrêté municipal n°AR-2022-012 Zone bleue et des places pour les personnes à mobilité réduite
- Arrêté municipal n°AR-2022-013 portant interdiction d'accès de l'espace entre la passerelle et les parcelles A910, A912 et A913
- Arrêté municipal n°AR-2022-014 portant réglementation de la circulation sur le territoire de la commune d'Excenevex (fibre optique)
- Arrêté municipal n°AR-2022-015 portant réglementation de la circulation pour le carnaval des écoles 2022
- Arrêté municipal n°AR-2022-016 portant création d'emplacement réservé en permanence au stationnement des véhicules à mobilité électrique à des fins de recharge
- Arrêté municipal n°AR-2022-017 portant réglementation de la circulation pour la fête du vélo du 22 juin 2022
- Arrêté municipal n°AR-2022-018 portant réglementation de la circulation – entreprise DAZZA mai-juin 2022

- Arrêté municipal n°AR-2022-019 portant réglementation de la circulation remise insigne chevalier de l'ordre national du mérite à Madame Chrystelle BEURRIER – 21 mai 2022
- Arrêté municipal n°AR-2022-020 Zone bleue et des places pour les personnes à mobilités réduite
- Arrêté municipal n°AR-2022-021 portant réglementation de la pratique de la baignade au droit du secteur communal – plage de Rovorée
- Arrêté municipal n°AR-2022-022 portant réglementation de la circulation chemin de la Fontaine pourrie
- Arrêté municipal n°AR-2022-023 portant réglementation de la circulation chemin des Prillets
- Arrêté municipal n°AR-2022-024 portant réglementation de la circulation chemin de la Voie Borgne, chemin des Prillets, chemin des Génévriers
- Arrêté municipal n°AR-2022-025 portant réglementation de la circulation chemin de Bellevue
- Arrêté municipal n°AR-2022-026 portant fermeture du parking de l'église – Tournoi de pétanque
- Arrêté municipal n°AR-2022-027 portant interdiction de stationner le long de la parcelle B443 – Conservatoire du Littoral
- Arrêté municipal n°AR-2022-028 annuel autorisant les services techniques à fermer des voiries communales ou mettre en place des alternats pour les besoins de service
- Arrêté municipal n°AR-2022-029 de circulation réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion du marché du mercredi soir
- Arrêté municipal n°AR-2022-030 portant réglementation de la pratique de la baignade au droit du secteur communal – plage de Rovorée
- Arrêté municipal n°AR-2022-031 interdisant la circulation Place du Centre et rue des Ecoles en raison de la fête de la musique
- Arrêté municipal n°AR-2022-032 de circulation par alternat rond-point de la Fattaz
- Arrêté municipal n°AR-2022-033 portant réglementation de circulation et de stationnement / Travaux
- Arrêté municipal n°AR-2022-034 permettant d'installer la signalétique et le balisage des arrêts de bus et des voies cyclables de la ViaRhona
- Arrêté municipal n°AR-2022-035 réglementant la surveillance de la plage municipale durant la saison estivale
- Arrêté municipal n°AR-2022-036 réglementant la circulation pour permettre les travaux de rénovation du lavoir de Chevilly
- Arrêté municipal n°AR-2022-037 de fermeture du parking des écoles durant les travaux de réfection
- Arrêté municipal n°AR-2022-038 interdisant les animaux autres que la faune sauvage sur la plage municipale
- Arrêté municipal n°AR-2022-039 portant fermeture de la plage municipale à 0 heures
- Arrêté municipal n°AR-2022-040 portant ouverture d'XNV Beach Party
- Arrêté municipal n°AR-2022-041 portant fermeture de la voirie pour le défilé du 14 juillet
- Arrêté municipal n°AR-2022-042 portant limitation de la vitesse à 30km/h chemin de Cérésy
- Arrêté municipal n°AR-2022-043 portant fermeture exceptionnelle de la surveillance de la baignade sur la plage municipale le mardi 12 juillet 2022

- Arrêté municipal n°AR-2022-044 portant réglementation de la pratique du Kite-Surf
- Arrêté municipal n°AR-2022-045 portant réglementation de la pratique du Kite-Surf
- Arrêté municipal n°AR-2022-046 portant attribution des places de stationnement sur le parking de la plage municipale pour les services municipaux, de secours et pour les commerçants
- Arrêté municipal n°AR-2022-047 portant réglementation de la pratique du kite surf modifié
- Arrêté municipal n°AR-2022-048 portant alignement chemin de la Mollet
- Arrêté municipal n°AR-2022-049 d'alignement chemin de Morzy – Lieux-dits « l'Elligny » et « Ligny »
- Arrêté municipal n°AR-2022-050 d'alignement route du Lac – lieudit « les Mairais »
- Arrêté municipal n°AR-2022-051 d'interdiction de stationner sur le parking en face de l'église (angle route d'Yvoire et route de Chevilly) – Fermeture des barrières 81 rue des Ecoles
- Arrêté municipal n°AR-2022-052 réglementant le stationnement et la circulation pour le Bric à Brac
- Arrêté municipal n°AR-2022-053 réglementant la circulation et le stationnement route du Lac pour permettre à l'entreprise CHAPUIS TP d'effectuer les travaux de création de réseaux d'un lotissement
- Arrêté municipal n°AR-2022-054 portant réglementation de la circulation afin d'intervenir pour le déploiement de la fibre optique
- Arrêté municipal n°AR-2022-055 portant fermeture de la plage à l'occasion du 5<sup>ème</sup> symposium hélicoptères RC du Léman
- Arrêté municipal n°AR-2022-056 portant fermeture du parking de l'église – Tournoi de pétanque
- Arrêté municipal n°AR-2022-057 de fermeture de la rue des Ecoles durant l'année scolaire 2022-2023
- Arrêté municipal n°AR-2022-058 portant approbation du Plan communal de sauvegarde
- Arrêté municipal n°AR-2022-059 portant interdiction provisoire de stationner sur le parvis de l'église permanence du bus France Services Thonon Agglomération
- Arrêté municipal n°AR-2022-060 portant réglementation de la circulation 1153 route du Lac
- Arrêté municipal n°AR-2022-061 portant fermeture de la rue des Ecoles (à partir du carrefour avec la rue de la Fontaine jusqu'à la Mairie) et de la rue de l'ancienne Poste en raison d'Octobre rose
- Arrêté municipal n°AR-2022-062 réglementant la circulation rue de l'Ancienne Poste et rue du Centre afin de permettre à l'entreprise Atelier FC Peinture d'effectuer la réfection des avant-toits de la résidence Horus
- Arrêté municipal n°AR-2022-063 réglementant la circulation sur la route de la Fruitière pour permettre à l'entreprise COLAS d'effectuer les travaux de sécurisation de l'entrée du hameau de Chevilly
- Arrêté municipal n°AR-2022-064 portant fermeture de la rue des Ecoles, de la place de l'Eglise à la rue de l'Ancienne Poste pour permettre la fête d'Halloween
- Arrêté municipal n°AR-2022-065 interdisant la circulation route de la Fruitière pour permettre à l'entreprise COLAS d'effectuer les travaux de sécurisation de l'entrée du hameau de Chevilly à l'exception des habitants et des services de secours
- Arrêté municipal n°AR-2022-066 réglementant la circulation sur la voirie de la ZAC de la Fattaz pour permettre les travaux des réseaux AEP, EU et EP par l'entreprise SOCCO
- Arrêté municipal n°AR-2022-067 interdisant la circulation rue du Centre et rue de l'Ancienne Poste pour permettre à l'entreprise LS TOITURES d'effectuer des travaux résidence HORUS

- Arrêté municipal n°AR-2022-068 portant interdiction de stationner et circuler chemin de la Fontaine Pourrie pour permettre à l'entreprise BURGER & Cie de livrer une maison ossature bois
- Arrêté municipal n°AR-2022-069 portant fermeture de la place de l'Eglise le 11 novembre 2022
- Arrêté municipal n°AR-2022-070 autorisant l'occupation temporaire du bord de la route rond-point route du Lac et route d'Yvoire
- Arrêté municipal n°AR-2022-071 autorisant le stationnement d'un camion de ventre d'outillage Saint-Etienne outillage
- Arrêté municipal n°AR-2022-072 portant réglementation de la circulation 86 chemin de la Mollot – Travaux de génie civil GAZZR TP CONCEPT
- Arrêté municipal n°AR-2022-073 réglementant la circulation rond-point du Lac, route d'Yvoire et route de Chevilly, pour permettre à l'entreprise CHARVET d'installer un panneau lumineux
- Arrêté municipal n°AR-2022-074 – Numéro non attribué en raison d'un décalage dans la numérotation des arrêtés municipaux
- Arrêté municipal n°AR-2022-075 interdisant la circulation rue des Ecoles, depuis la Place de l'Eglise jusqu'à la rue de l'Ancienne Poste
- Arrêté municipal n°AR-2022-076 de fermeture pour les Festivités de Noël
- Arrêté municipal n°AR-2022-077 de fermeture pour la place de l'Eglise, de la rue des Ecoles jusqu'à la deuxième barrière après la mairie, de la rue de l'Ancienne Poste et rue du Centre
- Arrêté municipal n°AR-2022-078 fermeture de la rue de l'Ancienne Poste afin de permettre l'installation d'une benne
- Arrêté municipal n°AR-2022-079 réglementant la circulation rue du Centre afin de permettre la réalisation de travaux de génie Jonction fibre